



Versailles Grand Parc  
communauté de communes

# DÉLIBÉRATION

N° 2009-12-16

Extrait du registre des délibérations du

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2009

**PRESIDENT** : Monsieur François de Mazières

**Sont présents** : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Guy-François PARMENTIER (représentant M. Jean Roch GAILLET), Mme Dominique CONORT, M. Pierre-Yves STUCKI (représentant M. Jean-Jacques LASSERRE) M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, Mme Pascale ROCHERON (représentant M. Roland de HEAULME), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN).

**Absents excusés :**

M. Jean-Jacques LASSERRE représenté par M. Pierre-Yves STUCKI  
M. Olivier LEBRUN pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS  
M. Philippe LEQUAIN pouvoir à M. Patrick CONFETTI  
M. Jean Roch GAILLET représenté par M. Guy-François PARMENTIER  
M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU  
M. Roland de HEAULME représenté par Mme Pascale ROCHERON

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 7 décembre 2009

Date d'affichage de la convocation : 8 décembre 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

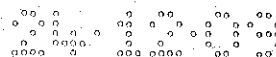
**N° de l'ordre du jour :**

**2009.12.16 : Convention liant la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté de communes Versailles Grand Parc pour le financement de la ligne 230-410-415.**

□ **M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

La ligne 230-410-415 fait l'objet d'une convention entre le transporteur SQYBUS et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY), qui contribue financièrement à l'exploitation de la ligne.

Suite à l'implantation du centre de tri postal dans le quartier de la Croix Bonnet sur la commune de Bois d'Arcy, la ligne 230-410-415 Sqybus va faire l'objet de plusieurs évolutions telles que la création de six nouveaux arrêts et d'un nouveau terminus (arrêt « Georges Méliès ») permettant la desserte du centre de tri postal. Ces évolutions sont prises en charge par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.



Afin d'accompagner le développement du nouveau quartier de la Croix Bonnet, le bureau communautaire en date du 20 octobre 2009 a validé le renforcement de l'offre de la ligne 230-410-415 avec :

- La prolongation de la ligne 415 du terminus actuel « Eric Von Stroheim » jusqu'au quartier de la Croix Bonnet (avec le futur terminus « Georges Méliès ») pour 14 courses (7 courses le matin, 7 courses le soir),
- La prolongation de la ligne 415 de l'arrêt Eglise jusqu'au quartier de la Croix Bonnet (Arrêt G. Méliès) pour 6 courses (3 courses le matin, 3 courses le soir).

L'engagement financier de la communauté de communes correspond à un plafond de garanties déterminé annuellement. Au titre de l'année 2009, le coût de ce renforcement de l'offre s'élève à 1761 € HT (période du 14 décembre au 31 décembre 2009).

La ligne étant dans le réseau SQYBUS, il s'avère nécessaire que les deux collectivités puissent disposer d'une convention qui acte les principes de cet accord et qui fixe les modalités de mise en œuvre.

Une convention entre la communauté de communes Versailles Grand Parc et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a été élaborée pour décrire les conditions de participation financière de chacune d'entre elles pour l'année 2009.

La convention entre en vigueur à compter du 15 décembre 2009 et arrive à échéance à la signature du contrat Type 2 de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines prévue début 2010. Elle sera alors révisée pour se mettre en conformité avec le nouveau cadre réglementaire et contractuel.

Les parties se concerteront pour arrêter les adaptations à apporter à la nouvelle convention dans ses aspects, juridiques, techniques et financiers.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire,

- 1) *approuve la convention entre la communauté de communes Versailles Grand Parc et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, portant sur l'extension de la ligne de transport 230-410-415 ;*
- 2) *approuve la convention fixant la participation de la communauté de communes Versailles Grand Parc au déficit de la ligne 230-410-415, à hauteur de 1761 euros pour la période du 15 au 31 décembre 2009 ;*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur la nature 65735 « subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités ».*
- 4) *autorise le Président ou son représentant à signer cette convention et les actes afférents,*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 30

Suffrages exprimés : 33(incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



**Alain FAUVEAU**

Directeur Général des Services